



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 03 avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Certification environnementale des exploitations agricoles :

Sept nouvelles démarches reconnues

—

La Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) vient de donner un avis favorable pour la reconnaissance au niveau 2 de la certification environnementale de produits cultivés dans le cadre de sept différentes démarches. Ont été retenues : la charte nationale de production fruitière intégrée des producteurs de pêches et nectarines, la charte nationale de production fruitière intégrée des producteurs d'abricots, la charte noisettes et noix naturellement durables, la charte « Demain la Terre », la démarche « Viticulture Durable en Champagne » ainsi que la norme NF V01-007 (Agriconfiance) mise en place par la coopérative vinicole de Turckheim et par la cave du Roi Dagobert.

Placée auprès de Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la CNCE s'est réunie le 1er avril sous la présidence de Marie-Laurence MADIGNIER, haut fonctionnaire au développement durable du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

A la suite de ce nouvel avis, la France compte désormais **29 démarches environnementales** reconnues au niveau 2 de la certification environnementale. Mises en place sur l'ensemble du territoire, ces initiatives représentent près de **7 000 agriculteurs** et des productions aussi variées que les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage ou l'horticulture.

Ces résultats montrent la volonté des agriculteurs de s'engager dans des systèmes de production combinant performance économique et performance environnementale. La certification environnementale des exploitations agricoles contribue ainsi pleinement à la mise en oeuvre du projet agro-écologique engagé en décembre 2012 par le ministre.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/la-certification-des-exploitations-agricoles>

<http://agriculture.gouv.fr/Une-certification-environnementale,16667>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture